

## Le CHEQUE SPORT 2005 pour les jeunes issus de milieux défavorisés



Cette initiative vise à **favoriser l'intégration, l'affiliation et la participation des jeunes de 6 à 18 ans fragilisés socio économiquement dans les structures sportives en Communauté française.**

Concrètement, le « Chèque sport » permet d'intervenir dans le coût d'affiliation à un club sportif, dans l'inscription à un stage sportif ou

encore dans l'achat d'équipement via le club sportif concerné, en faveur des enfants dont les parents sont des allocataires sociaux au sens large en Communauté française.

Le montant subventionné par le « Chèque sport » est laissé à la libre appréciation du C.P.A.S. qui peut, en toute autonomie, limiter son intervention à un plafond qu'il détermine. Il est également souverain pour déterminer, suivant les demandes, les familles bénéficiaires. En ce qui concerne le C.P.A.S. de Thimister-Clermont, les chèques délivrés sont de 5, 10 ou 20 €.

Cette initiative est menée **en partenariat avec les C.P.A.S.** qui peuvent acheter ces « Chèques sport » pour les bénéficiaires et **la firme Sodexo** qui est chargée d'émettre ce titre de paiement et d'assurer le suivi de cette action.

Mais il va de soi qu'elle ne peut **être pleinement efficace qu'avec la collaboration des clubs sportifs et autres structures sportives de la Communauté française.** C'est pourquoi, le **C.T.T. MINEROIS est devenu membre du réseau de Sodexo.**

En ce qui concerne notre club, les demandes doivent être introduites auprès du membre de comité responsable des « chèques sports ». Il s'agit de **Jean-Claude THOUMSIN** que vous pouvez contacter soit au 087/44.67.91 ou au 0495/69.69.22, et ce, en toute discrétion.

Ce principe du chèque sport est maintenant également étendu aux enfants dont les parents disposent d'un niveau de revenus ouvrant droit à une allocation d'étude de la Communauté française.

Pour cette nouvelle catégorie de bénéficiaires, les demandes doivent être adressées à l'échevin des sports.

Christophe.